

REPUBLIQUE FRANCAISE
**DEPARTEMENT
DU JURA**

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

10 avril 2026

et qu'elle a été faite le

10 avril 2026

Que le nombre des membres en exercice est de : 49

Présents : 47

Absents supplés : 1

Absents excusés : 1

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibération n°

DCC2026_04_067

Objet :

Elections des Vice-présidents

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE**
EXTRAIT
**Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire
Séance du Jeudi 16 avril 2026**

Conseillers communautaires en exercice : 49

L'an deux mil vingt-six, le 16 avril

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à Gendrey après convocation légale, sous la présidence de Monsieur le Président, Gérome FASSETNET.

Présents : Brans : M. Michael PERES **Courtefontaine** : M. Emmanuel BADOT **Dammartin Marpain** : M. Antony BOURCET **Dampierre** : Mme Laure VALENTIN, M. Anthony FALCONNET, M. Alain GOUNAND, Mme Nathalie HONORIO, M. Aurélien PHILIPPE, Mme Nathalie LARTOT **Evans** : M. Emmanuel BARBERET, M. Serge CORNOUEIL, Mme Aurore ROUX **Fraisans** : M. Sébastien HENGY, M. Laurent ROUILLER, Mme Marie-Anne LONGY, M. Dominique JOLY, Mme Sophie NIALON **Gendrey** : M. Yves MATHIEU **La Barre** : M. Frédéric PAILLARD **La Bretenière** : Mme Isabelle GUILLOT **Louvatange** : M. Gérome FASSETNET **Monteplain** : M. Maxime CHAUVIN **Montmirey-la-Ville** : M. Eric PERTUS **Montmirey-le-Château** : M. Gabriel DECHARRIERE **Mutigney** : M. Eric DRUOT **Offlanges** : M. Jean-Michel GRAS **Orchamps** : M. Régis CHOPIN, M. Olivier DEMANDRE, Mme Séverine POIDEVIN **Ougney** : M. Cédric IVANES **Our** : M. Segundo ALFONSO **Pagny** : M. Michel GANET **Plumont** : M. Christophe PERRET **Ranchot** : Mme Séverine MARANO, M. Gérard ROBERT **Rans** : M. Jean-Louis MORLIER, M. Raphaël TEMPESTA **Romain** : Mme Aurélie CHANCENOTTE **Rouffange** : Mme Marie-Hélène VACHET **Salans** : M. Alexandre BOLE, M. Yves COINCENOT **Saligney** : Mme Josette LAVRY **Sermange** : M. Michel BENESSIANO **Serre les Moulières** : M. Claude TERON **Taxenne** : M. Ludovic DUVERNOIS **Thervay** : M. Stéphane ECARNOT **Vitreux** : M. Hervé LEVY

Supplés : Etrepigney : M. Frédéric BREGAND

Absents excusés : Orchamps : Mme Barbara PANOUILLOT

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Louis MORLIER

Procurations de vote :

Mandants : M. Barbara PANOUILLOT (ORCHAMPS)

Mandataires : M. Régis CHOPIN (ORCHAMPS)

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19H10 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.

ELECTIONS DES VICE-PRESIDENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 39-2025-10-17-00001 en date du 17 octobre 2025 fixant le nombre de sièges de conseillers communautaires de la CCJN à 49 ;

Vu les articles L.5211-2, L.5211-6 et L.2122-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les résultats du scrutin relatifs à l'élection des Vice-présidents de la Communauté de Communes tels que fixés aux procès-verbaux annexés à la présente délibération ;

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que les dispositions de l'article L. 5211-2 du CGCT renvoient aux dispositions relatives à l'élection du maire et des adjoints, s'agissant de l'élection des membres du Bureau du Conseil Communautaire.

Toutefois, nonobstant ce renvoi et conformément à l'esprit du législateur, aucune disposition ne précise s'il y a lieu d'appliquer aux membres du Bureau les règles de l'article L.2122-7-1 du CGCT, qui prévoit un scrutin uninominal à trois tours pour l'élection des adjoints au maire dans les communes de moins de 1 000 habitants, ou les règles de l'article L.2122-7-2, qui prévoit un scrutin de liste dans les communes de 1 000 habitants et plus.

Il ressort de la jurisprudence que l'article L.2122-7-2 susvisé, qui pose le principe, pour l'élection des adjoints au maire dans les communes de 1 000 habitants et plus, du scrutin de listes constituées selon le principe de parité, est inapplicable pour la constitution du Bureau d'un EPCI. Le juge administratif a également rappelé que l'élection des membres du Bureau d'un EPCI doit obligatoirement avoir lieu au scrutin secret sous peine d'annulation.

En conséquence, et à défaut de dispositif expressément prévu par les textes applicables, il y a lieu de recourir, pour l'élection des membres du Bureau, en l'espèce des Vice-présidents, à un scrutin uninominal secret à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour.

Il convient donc de procéder successivement à l'élection de chacun des membres du Bureau, et en l'occurrence, des Vice-présidents, au scrutin uninominal à trois tours et donc de procéder à une élection poste par poste.

Il est procédé, dans ce cadre-là et selon ces modalités, scrutin uninominal à trois tours, aux opérations de vote, dont les résultats figurent en annexe aux procès-verbaux d'élection.

Pour chaque poste, il est procédé à un appel à candidatures.

Monsieur Régis CHOPIN est candidat à la 1^{ère} Vice-présidence de la Communauté de Communes ;
Madame Laure VALENTIN est candidate à la 2^{ème} Vice-présidence de la Communauté de Communes ;
Monsieur Segundo ALFONSO est candidat à la 3^{ème} Vice-présidence de la Communauté de Communes ;
Madame Aurélie CHANCENOTTE est candidate à la 4^{ème} Vice-présidence de la Communauté de Communes ;
Monsieur Stéphane ECARNOT est candidat à la 5^{ème} Vice-présidence de la Communauté de Communes ;
Monsieur Yves MATHIEU est candidat à la 6^{ème} Vice-présidence de la Communauté de Communes ;
Monsieur Cédric IVANES est candidat à la 7^{ème} Vice-présidence de la Communauté de Communes ;

A l'issue des opérations électorales, il ressort, eu égard au nombre de Vice-présidents librement fixé par le Conseil communautaire que :

Monsieur Régis CHOPIN est élu 1^{er} Vice-président,
Madame Laure VALENTIN est élue 2^{ème} Vice-présidente,
Monsieur Segundo ALFONSO est élu 3^{ème} Vice-président,
Madame Aurélie CHANCENOTTE est élue 4^{ème} Vice-présidente,
Monsieur Stéphane ECARNOT est élu 5^{ème} Vice-président,
Monsieur Yves MATHIEU est élu 6^{ème} Vice-président,
Monsieur Cédric IVANES est élu 7^{ème} Vice-président.

Le Conseil Communautaire, après le bon déroulement des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin :

- **Comptabilise :**

- **Pour le poste de 1^{er} Vice-président :**
Nombre de votants : 49
46 suffrages exprimés pour Monsieur Régis CHOPIN
3 bulletins blancs
- **Pour le poste de 2^{ème} Vice-président :**
Nombre de votants : 49
48 suffrages exprimés pour Madame Laure VALENTIN
1 bulletin blanc
- **Pour le poste de 3^{ème} Vice-président :**
Nombre de votants : 49
45 suffrages exprimés pour Monsieur Segundo ALFONSO
4 bulletins blancs
- **Pour le poste de 4^{ème} Vice-président :**
Nombre de votants : 49
48 suffrages exprimés pour Madame Aurélie CHANCENOTTE
1 bulletin blanc
- **Pour le poste de 5^{ème} Vice-président :**
Nombre de votants : 49
48 suffrages exprimés pour Monsieur Stéphane ECARNOT
1 bulletin blanc
- **Pour le poste de 6^{ème} Vice-président :**
Nombre de votants : 49
37 suffrages exprimés pour Monsieur Yves MATHIEU
12 bulletins blancs
- **Pour le poste de 7^{ème} Vice-président :**
Nombre de votants : 49
43 suffrages exprimés pour Monsieur Cédric IVANES
6 bulletins blancs

- **Proclame les conseillers communautaires suivants élus :**

- **Monsieur Régis CHOPIN est élu 1^{er} Vice-président,**
- **Madame Laure VALENTIN est élue 2^{ème} Vice-présidente,**
- **Monsieur Segundo ALFONSO est élu 3^{ème} Vice-président,**
- **Madame Aurélie CHANCENOTTE est élue 4^{ème} Vice-présidente,**
- **Monsieur Stéphane ECARNOT est élu 5^{ème} Vice-président,**
- **Monsieur Yves MATHIEU est élu 6^{ème} Vice-président,**
- **Monsieur Cédric IVANES est élu 7^{ème} Vice-président.**

- **Décide d'installer lesdits conseillers communautaires élus en qualité de Vice-présidents dans l'ordre du tableau tel que susvisé ;**
- **Décide d'autoriser Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Pour extrait conforme,
Le Président,
Gérome FASSET





PROCES-VERBAUX L'ELECTION DU 1^{er} VICE PRESIDENT

Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026

Publié le 17/04/2026

Besnier
Levrault

ID : 039-243900560-20260416-DCC2026_04_067-DE

Communauté de Communes Jura Nord

Séance du : jeudi 16 avril 2026

Lieu : salle des fêtes à Gendrey

L'an 2026, le 16 avril 2026 à 19h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis sous la présidence de GUGÈNE FASSINIGET.

1. Installation de la séance

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de présents : 48

Quorum : atteint non atteint

Secrétaire de séance : MORLIER Jean-Louis

2. Élection du 1^{er} Vice-président

Il est procédé au scrutin secret.

1^{er} tour

Nombre de votants : 49

Suffrages exprimés : 46

Majorité absolue : 25

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 49

Bulletins blancs et nuls : 3

Résultats :

- CHOPIN Régis : 46 voix
- _____ : _____ voix

Élu Pas de majorité

2^{ème} tour (si nécessaire)

Nombre de votants : _____

Suffrages exprimés : _____

Majorité absolue : _____

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : _____

Bulletins blancs et nuls : _____

- * Majorité absolue : la majorité absolue se calcule à partir du nombre des suffrages exprimés ;
- Lorsque le nombre de ces suffrages est pair, la majorité absolue est égale à la moitié de ce nombre plus un.
(ex : $138 : 2 = 69 + 1 = 70$)
- Lorsque le nombre de ces suffrages est impair, elle est égale à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur. (ex : 137 suffrages exprimés ; $138 : 2 = 69$)

Résultats :

• _____ : _____ voix
• _____ : _____ voix

Élu Pas de majorité

3^{ème} tour (si nécessaire)

Nombre de votants : _____

Suffrages exprimés : _____

Majorité absolue : _____

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : _____

Bulletins blancs et nuls : _____

Résultats :

• _____ : _____ voix
• _____ : _____ voix

Élu Pas de majorité

Est proclamé élu : M. Régis CHOPIN

3. Proclamation

Le 1^{er} Vice-président élu est immédiatement installé dans ses fonctions.

Fait et délibéré le 16 avril 2026

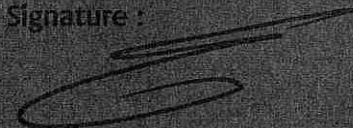
Le Président,

M. FASSALET

Le Secrétaire de séance

M. DORLIER

Signature :



Signature :



Remarque(s) :



PROCES-VERBALE DE L'ELECTION DU 2^{ème} VICE PRESIDENT

Communauté de Communes Jura Nord

Séance du : jeudi 16 avril 2026

Lieu : salle des fêtes à Gendrey

L'an 2026, le 16 avril 2026 à 19h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis sous la présidence de FASSENET G.

1. Installation de la séance

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de présents : 48

Quorum : atteint non atteint

Secrétaire de séance : _____

2. Élection du 2^{ème} Vice-président

Il est procédé au scrutin secret.

1er tour

Nombre de votants : 49

Suffrages exprimés : 48

Majorité absolue : 25

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 49

Bulletins blancs et nuls : 1

Résultats :

- VALENTIN LAUVE : 48 voix
- _____ : _____ voix

Élu Pas de majorité

2^{ème} tour (si nécessaire)

Nombre de votants : _____

Suffrages exprimés : _____

Majorité absolue : _____

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : _____

Bulletins blancs et nuls : _____

* Majorité absolue : la majorité absolue se calcule à partir du nombre des suffrages exprimés :

- Lorsque le nombre de ces suffrages est pair, la majorité absolue est égale à la moitié de ce nombre plus un.

(ex : $138 : 2 = 69 + 1 = 70$)

- Lorsque le nombre de ces suffrages est impair, elle est égale à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur. (ex : 137 suffrages exprimés ; $138 : 2 = 69$)

Résultats :

- _____ : _____ voix
- _____ : _____ voix

Élu Pas de majorité

3^{ème} tour (si nécessaire)

Nombre de votants : _____

Suffrages exprimés : _____

Majorité absolue : _____

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : _____

Bulletins blancs et nuls : _____

Résultats :

- _____ : _____ voix
- _____ : _____ voix

Élu Pas de majorité

Est proclamé élu : Mme Laure VALENTINI

3. Proclamation

Le 2^{ème} Vice-président élu est immédiatement installé dans ses fonctions.

Fait et délibéré le 16 avril 2026.

Le Président,

L. PASSELET

Le Secrétaire de séance

ROZIER / G. 2

Signature :



Signature :



Remarque(s) :



PROCES-VERBAL DE L'ELECTION DU 3^{ème} VICE PRESIDENT

Communauté de Communes Jura Nord

Séance du : **jeudi 16 avril 2026**

Lieu : **salle des fêtes à Gendrey**

L'an 2026, le **16 avril 2026** à **19h00**, les membres du conseil communautaire se sont réunis sous la présidence de Facenet Genome.

1. Installation de la séance

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de présents : 48

Quorum : atteint non atteint

Secrétaire de séance : Mon Pien Jean Louis

2. Élection du 3^{ème} Vice-président

Il est procédé au scrutin secret.

1er tour

Nombre de votants : 49

Suffrages exprimés : 45

Majorité absolue : 25

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 49

Bulletins blancs et nuls : 4

Résultats :

- Segondo Alfonso : 45 voix
- _____ : _____ voix

Élu Pas de majorité

2^{ème} tour (si nécessaire)

Nombre de votants : _____

Suffrages exprimés : _____

Majorité absolue : _____

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : _____

Bulletins blancs et nuls : _____

* Majorité absolue : la majorité absolue se calcule à partir du nombre des suffrages exprimés :

- Lorsque le nombre de ces suffrages est pair, la majorité absolue est égale à la moitié de ce nombre plus un.

(ex : $138 : 2 = 69 + 1 = 70$)

- Lorsque le nombre de ces suffrages est impair, elle est égale à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur. (ex : 137 suffrages exprimés ; $138 : 2 = 69$)



Résultats :

- _____ : _____ voix
- _____ : _____ voix

Élu Pas de majorité

3^{ème} tour (si nécessaire)

Nombre de votants : _____

Suffrages exprimés : _____

Majorité absolue : _____

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : _____

Bulletins blancs et nuls : _____

Résultats :

- _____ : _____ voix
- _____ : _____ voix

Élu Pas de majorité

Est proclamé élu : Secundo APFonser.

3. Proclamation

Le 3^{ème} Vice-président élu est immédiatement installé dans ses fonctions.

Fait et délibéré le 16 avril 2026.

Le Président,

G. FASSENET

Le Secrétaire de séance

A. NORLIER

Signature :

Signature :

Remarque(s) :



PROCES-VERBAL DE L'ELECTION DU 4^{ème} VICE PRESIDENT

Communauté de Communes Jura Nord

Séance du : jeudi 16 avril 2026

Lieu : salle des fêtes à Gendrey

L'an 2026, le 16 avril 2026 à 19h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis sous la présidence de Geome Fassenet.

1. Installation de la séance

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de présents : 48

Quorum : atteint non atteint

Secrétaire de séance : Mr Morlier Jean Louis.

2. Élection du 4^{ème} Vice-président

Il est procédé au scrutin secret.

1er tour

Nombre de votants : 49

Suffrages exprimés : 48

Majorité absolue : 25

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 49

Bulletins blancs et nuls : 1

Résultats :

- Chancenotte Aurélie : 48 voix
- _____ : _____ voix

Élu Pas de majorité

2^{ème} tour (si nécessaire)

Nombre de votants : _____

Suffrages exprimés : _____

Majorité absolue : _____

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : _____

Bulletins blancs et nuls : _____

* Majorité absolue : la majorité absolue se calcule à partir du nombre des suffrages exprimés :
- Lorsque le nombre de ces suffrages est pair, la majorité absolue est égale à la moitié de ce nombre plus un.
(ex : $138 : 2 = 69 + 1 = 70$)
- Lorsque le nombre de ces suffrages est impair, elle est égale à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur. (ex : 137 suffrages exprimés ; $138 : 2 = 69$)

Résultats :

- _____ : _____ voix
- _____ : _____ voix

Élu Pas de majorité

3^{ème} tour (si nécessaire)

Nombre de votants : _____

Suffrages exprimés : _____

Majorité absolue : _____

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : _____

Bulletins blancs et nuls : _____

Résultats :

- _____ : _____ voix
- _____ : _____ voix

Élu Pas de majorité

Est proclamé élu : Mme CHANCELOTTE Aunélie

3. Proclamation

Le 4^{ème} Vice-président élu est immédiatement installé dans ses fonctions.

Fait et délibéré le 16 avril 2026.

Le Président,

N. FASSANET

Le Secrétaire de séance

N. NORUET

Signature :

Signature :

Remarque(s) :



PROCES-VERBAL DE L'ELECTION DU 5^{ème} VICE PRESIDENT

Communauté de Communes Jura Nord

Séance du : **jeudi 16 avril 2026**

Lieu : **salle des fêtes à Gendrey**

L'an 2026, le **16 avril 2026 à 19h00**, les membres du conseil communautaire se sont réunis sous la présidence de FASSENET Gerôme.

1. Installation de la séance

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de présents : 48

Quorum : atteint non atteint

Secrétaire de séance : MORLIER Jean Louis

2. Élection du 5^{ème} Vice-président

Il est procédé au scrutin secret.

1er tour

Nombre de votants : 49

Suffrages exprimés : 48

Majorité absolue : _____

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 49

Bulletins blancs et nuls : 1

Résultats :

- ECARNOT Stéphane : 48 voix
- _____ : _____ voix

Élu Pas de majorité

2^{ème} tour (si nécessaire)

Nombre de votants : _____

Suffrages exprimés : _____

Majorité absolue : _____

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : _____

Bulletins blancs et nuls : _____

* Majorité absolue : la majorité absolue se calcule à partir du nombre des suffrages exprimés :

- Lorsque le nombre de ces suffrages est pair, la majorité absolue est égale à la moitié de ce nombre plus un.

(ex : $138 : 2 = 69 + 1 = 70$)

- Lorsque le nombre de ces suffrages est impair, elle est égale à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur. (ex : 137 suffrages exprimés ; $138 : 2 = 69$)

Résultats :

- _____ : _____ voix
- _____ : _____ voix

Élu Pas de majorité

3^{ème} tour (si nécessaire)

Nombre de votants : _____

Suffrages exprimés : _____

Majorité absolue : _____

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : _____

Bulletins blancs et nuls : _____

Résultats :

- _____ : _____ voix
- _____ : _____ voix

Élu Pas de majorité

Est proclamé élu : M. Stéphane ELARNOT

3. Proclamation

Le 5^{ème} Vice-président élu est immédiatement installé dans ses fonctions.

Fait et délibéré le 16 avril 2026.

Le Président,

G FASSONET

Le Secrétaire de séance

JL Norber

Signature :

Signature :

Remarque(s) :



PROCES-VERBAL DE L'ELECTION DU 6^{ème} VICE PRESIDENT

Communauté de Communes Jura Nord

Séance du : **jeudi 16 avril 2026**

Lieu : **salle des fêtes à Gendrey**

L'an 2026, le **16 avril 2026 à 19h00**, les membres du conseil communautaire se sont réunis sous la présidence de Monsieur GÉRÔME FASSELET.

1. Installation de la séance

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de présents : 48

Quorum : atteint non atteint

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Louis DORVILLE

2. Élection du 6^{ème} Vice-président

Il est procédé au scrutin secret.

1er tour

Nombre de votants : 69

Suffrages exprimés : 37

Majorité absolue : 25

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 69

Bulletins blancs et nuls : 12

Résultats :

- Yves MATHIAS : 37 voix
- _____ : _____ voix

Élu Pas de majorité

2^{ème} tour (si nécessaire)

Nombre de votants : _____

Suffrages exprimés : _____

Majorité absolue : _____

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : _____

Bulletins blancs et nuls : _____

* Majorité absolue : la majorité absolue se calcule à partir du nombre des suffrages exprimés :

- Lorsque le nombre de ces suffrages est pair, la majorité absolue est égale à la moitié de ce nombre plus un.

(ex : $138 : 2 = 69 + 1 = 70$)

- Lorsque le nombre de ces suffrages est impair, elle est égale à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur. (ex : 137 suffrages exprimés ; $138 : 2 = 69$)



PROCES-VERBAL

L'ELECTION DU 7^{ème} VICE PRESIDENT

Communauté de Communes Jura Nord

Séance du : **jeudi 16 avril 2026**

Lieu : **salle des fêtes à Gendrey**

L'an 2026, le **16 avril 2026 à 19h00**, les membres du conseil communautaire se sont réunis sous la présidence de Gérôme Fossonef.

1. Installation de la séance

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de présents : 48

Quorum : atteint non atteint

Secrétaire de séance : Harper Jean Louis.

2. Élection du 7^{ème} Vice-président

Il est procédé au scrutin secret.

1er tour

Nombre de votants : 49

Suffrages exprimés : 43

Majorité absolue : 25

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 49

Bulletins blancs et nuls : 6

Résultats :

- Cédric Irènes : 43 voix
- _____ : _____ voix

Élu Pas de majorité

2^{ème} tour (si nécessaire)

Nombre de votants : _____

Suffrages exprimés : _____

Majorité absolue : _____

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : _____

Bulletins blancs et nuls : _____

* Majorité absolue : la majorité absolue se calcule à partir du nombre des suffrages exprimés :
- Lorsque le nombre de ces suffrages est pair, la majorité absolue est égale à la moitié de ce nombre plus un.

(ex : $138 : 2 = 69 + 1 = 70$)

- Lorsque le nombre de ces suffrages est impair, elle est égale à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur. (ex : 137 suffrages exprimés ; $138 : 2 = 69$)



Résultats :

- _____ : _____ voix
- _____ : _____ voix

Élu Pas de majorité

3^{ème} tour (si nécessaire)

Nombre de votants : _____

Suffrages exprimés : _____

Majorité absolue : _____

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : _____

Bulletins blancs et nuls : _____

Résultats :

- _____ : _____ voix
- _____ : _____ voix

Élu Pas de majorité

Est proclamé élu : Cedric Iranès

3. Proclamation

Le 7^{ème} Vice-président élu est immédiatement installé dans ses fonctions.

Fait et délibéré le 16 avril 2026.

Le Président,
FAYENET G

Le Secrétaire de séance
St Norber

Signature :

Signature :

Remarque(s) :

Empty box for remarks.

